

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20240320-2024-03-08D-DE
Date de télétransmission : 26/03/2024
Date de réception préfecture : 26/03/2024

Département
D'EURE ET LOIR

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT du mois de MARS à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 14 mars.

La séance a été retransmise par voie électronique.

OBJET :

*Attribution du marché
public de travaux de
construction de gymnase –
Construction d'un complexe
sportif et loisirs*

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, GLIZE, LOUDIERE, Mmes HENRI, POMMIER, SENECHAUX, M. AHSAINÉ, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. DETAMANTI à Mme VIGNY, Mme MERABTI à Mme BENABI, M. CAN à M. MALANDAIN,

Absent excusé :

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, DAOUD

Date de la
convocation
du Conseil municipal

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 25

14 mars 2024

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20h15

SG-2024/03 - 08

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Le Maire expose que pour faire suite à la validation du projet de complexe sportif en décembre 2023, la collectivité a lancé un marché d'appel d'offres le 18 janvier 2024 sur le profil acheteur de la commune.

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

L'avis BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) ainsi que l'avis au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) ont également été publiés à cette date.

28/03/2024

74 entreprises ont répondu, 92 offres ont été reçues pour les 19 lots à pourvoir.

*Par délégation du Maire
de la DCS,*

Le Cabinet CICLOP, assistant à Maîtrise d'ouvrage ainsi que le Bureau d'architecte 5A Architecture, Maître d'œuvre de l'opération, ont effectué un rapport d'analyse qui a été présenté aux membres de la Commission d'appel d'offres le 13 mars 2024.

Caroline Corcier

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20240320-2024-03-08D-DE
Date de télétransmission : 26/03/2024
Date de réception préfecture : 26/03/2024

Conformément à la commission d'appel d'offres sur le sujet, il est proposé de retenir les offres des entreprises suivantes :

N° lot	Intitulé de lot	Proposition d'attribution	Montant en € HT
1	VOIRIE - RESEAUX DIVERS	EUROVIA CENTRE LOIRE	518 878,85 €
2	MACONNERIE - GROS ŒUVRE	ENTREPRISE BOUQUET	1 427 354,05 €
3	CHARPENTE METALLIQUE	OMS	952 004,63 €
4	COUVERTURE-ETANCHEITE	JOLY	677 599,77 €
5	BARDAGE EXTERIEUR	RELANCÉ	700 000,00 €
6	MENUISERIES EXTERIEURES ALU/SERRURERIE	ALU TECH	734 798,00 €
7	PLATRERIE – ISOLATION	HELIX CONSTRUCTION	55 911,66 €
8	FAUX PLAFONDS	HELIX CONSTRUCTION	50 316,04 €
9	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	ATELIER DES CINQ CHENES	303 256,50 €
10A	ELECTRICITE	COGELEC	475 489,99 €
10B	INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES	COGELEC	163 814,78 €
11	CVC-PLOMBERIE	DUCRE SAS	710 000,00 €
12	REGULATION GTB	NERVET BROUSSEAU	136 788,99 €
13	CARRELAGE	SAS BONNAUD	63 989,50 €
14	RETELEMENT DE SOLS SOUPLES ET SPORTIFS	AJOURNÉ	245 000,00 €
15	PEINTURE	SOMUP BATIMENT	68 170,00 €
16	ASCENSEURS	TK ELEVATOR	27 200,00 €
17	EQUIPEMENTS SPORTIFS	NOUANSPORT	274 049,48 €
18	ESPACES VERTS	SAS PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT	110 294,90 €
TOTAL HT			7 694 917,14 €

Le lot 5 « BARDAGE EXTERIEUR » a été relancé et le lot 14 « REVETEMENT DE SOLS SOUPLES SPORTIFS » a été ajourné. Cependant, il est possible d'engager les attributions pour les autres lots.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-22, 4ème alinéa et L.2131-1 et suivants,

VU le Code de la Commande publique, notamment les articles R.2124-1 et suivants, R.2131-16 et suivants, R.2131-19 et R.2161-2 et suivants,

VU la délibération du 28 septembre 2022 portant approbation de la composition du jury de concours pour la construction du complexe sportif Pagnol,

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20240320-2024-03-08D-DE
Date de télétransmission : 26/03/2024
Date de réception préfecture : 26/03/2024

VU la délibération du 22 novembre 2023 autorisant le dépôt du permis de construire du complexe sportif Pagnol,
VU le budget communal,
VU le rapport d'analyse du cabinet CICLOP,
VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres Communale en date du 13 mars 2024,
VU le rapport d'analyse des offres validé par la Commission d'Appel d'Offres communale du 13 mars 2024,
VU l'avis favorable de la commission Amélioration du cadre de vie et Ecologie en date du 12 mars 2024,

Considérant les avis d'appel à concurrence publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics,
Considérant qu'il a été reçu 92 offres,
Considérant qu'afin de ne pas prendre de retard dans l'opération, il y a lieu d'engager les travaux et de relancer, en parallèle, une nouvelle procédure de commande publique concernant l'attribution du lot 5 : « BARDAGE EXTERIEUR »,
Considérant que l'offre concernant l'attribution du lot 14 « REVETEMENT DE SOLS SOUPLES ET SPORTIFS » est ajournée,
Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des lots attribués.

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A la majorité (24 voix pour et 1 contre),

DECIDE de retenir les offres classées les mieux-disantes telles que validées par la commission d'appel d'offres du 13 mars 2024, pour un montant total de 6 749 917,14€,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer et à notifier, au nom et pour le compte de la commune, les marchés susmentionnés ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La secrétaire de séance,



Michèle MANSON

Le Maire,



Damien STÉPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20240320-2024-03-08D-DE
Date de télétransmission : 26/03/2024
Date de réception préfecture : 26/03/2024